

AU COEUR DU FOOTBALL



RAPPORT FINANCIER

2009/10

Annexe

Table des matières

Informations générales	4
Principales méthodes comptables	4
a) Base pour l'établissement des états financiers	4
b) Base de consolidation	4
c) Monnaies étrangères	5
d) Compte de résultats	6
e) Comptabilisation des produits	6
f) Dépenses liées aux événements	7
g) Ajustement périodique	8
h) Paiements de solidarité	8
i) Leasing	8
j) Prévoyance du personnel	9
k) Résultat financier	9
l) Impôts	9
m) Trésorerie et équivalents	9
n) Instruments financiers	10
o) Immobilisations corporelles et incorporelles	11
p) Dettes envers les associations	11
q) Provisions	12
r) Fonds propres	12
s) Gestion des risques	12
Compte de résultats consolidé	13
Notes et explications sur le compte de résultats consolidé	14
Bilan consolidé	21
Notes et explications sur le bilan consolidé	22
Mouvements des fonds propres consolidés	28
Notes aux états financiers consolidés	29
Tableau consolidé des flux de trésorerie	30
Rapport du réviseur des comptes consolidés	32
Compte de résultats de l'UEFA	34
Bilan de l'UEFA	35
Annexes aux états financiers de l'UEFA	36
Rapport de l'organe de révision de l'UEFA	37



Informations générales

L'Union des Associations Européennes de Football (ci-après l'«UEFA») est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, revêtant la forme juridique d'une association de droit suisse et ayant son siège à Nyon, en Suisse. Composée de 53 associations nationales (au 30 juin 2010), l'UEFA est une confédération reconnue par la FIFA.

Les activités principales de l'UEFA sont les suivantes:

- préparer et organiser des compétitions internationales et des tournois de football au niveau européen;
- sauvegarder le développement du football européen à tous les niveaux du jeu, en particulier par le biais de programmes de développement et de programmes juniors;
- promouvoir les principes d'unité et de solidarité.

Principales méthodes comptables

a) Base pour l'établissement des états financiers

Les états financiers consolidés de l'UEFA et de ses filiales (ci-après le «Groupe») sont présentés en euros (EUR), l'euro étant la principale monnaie de l'environnement économique dans lequel le Groupe opère. Toutefois, les opérations journalières sont initialement comptabilisées en francs suisses (CHF), le franc suisse étant la monnaie du pays dans lequel est situé le siège social du Groupe. Les transactions en monnaies étrangères sont incluses conformément aux méthodes décrites à la lettre c).

Les états financiers consolidés ont été établis conformément au Code des obligations suisse, aux statuts de l'association et aux principales méthodes comptables décrites ci-dessous. Ils ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et selon le principe du coût historique.

b) Base de consolidation

Filiales

Les états financiers consolidés du Groupe incorporent les états financiers de l'UEFA et des entités juridiques contrôlées par l'UEFA (ses filiales). L'UEFA exerce le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, la politique financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages économiques de ses activités. C'est le cas lorsque l'UEFA détient plus de 50 % des droits de vote. Les entités consolidées sont indiquées dans le tableau suivant.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise de contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. En cas de nécessité, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin d'adapter les méthodes comptables appliquées à celles utilisées par le Groupe. Les fonds propres et le bénéfice attribuables, s'il y a lieu, aux intérêts minoritaires figurent séparément au bilan et au compte de résultats consolidé.

La valeur comptable des participations a été déduite de la quote-part dans l'actif net des sociétés, évaluée à la date de l'acquisition ou de la création. La méthode anglo-saxonne («purchase method») est utilisée pour comptabiliser l'acquisition ou la création de filiales par le Groupe.

Les soldes et transactions intra-groupe ainsi que les profits et pertes non réalisés, résultant de transactions entre sociétés du Groupe, sont éliminés lors de l'établissement des états financiers consolidés.

Sociétés associées

Une société associée (désignée au bilan du Groupe par le terme de «participation») est une entité juridique dans laquelle l'UEFA est en position d'exercer une influence significative, mais non un contrôle, en participant au processus décisionnel en matière de politique financière et opérationnelle de la société associée. C'est le cas lorsque l'UEFA détient au moins 20 % des droits de vote. La société associée incluse dans les états financiers consolidés est énumérée dans le tableau ci-dessous, bien que cet investissement ait été cédé en date du 30 juin 2010.

Les états financiers consolidés intègrent la quote-part du Groupe dans le résultat de la société associée, prise en compte selon la méthode de la mise en équivalence dès la date à laquelle commence l'influence significative jusqu'au moment où elle cesse. La participation dans la société associée est comptabilisée au bilan à son coût d'acquisition, parce qu'un ajustement à la quote-part des fonds propres serait non matériel. De plus, signalons que le dividende reçu est comptabilisé dans le compte de résultats.

Nom	Pays de constitution	Méthode de consolidation	Capital social (CHF)	Propriété	
				30 juin 2010	30 juin 2009
Union des Associations Européennes de Football	Suisse	Entièrement consolidée	Société mère ultime		
UEFA Events SA (société de services) (anciennement UEFA Media Technologies SA)	Suisse	Entièrement consolidée	4 000 000	100%	100%
Euro 2008 SA (société de services)	Suisse	Entièrement consolidée	250 000	100%	100%
TEAM Holding AG	Suisse	Méthode des fonds propres	250 000	0%	20%

c) Monnaies étrangères

Comptabilisation des transactions et soldes en monnaie étrangère

Les livres de l'UEFA et de ses filiales sont tenus en francs suisses. Les transactions en monnaies autres que le franc suisse sont enregistrées au taux de change mensuel moyen en vigueur à la date des transactions. A chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que le franc suisse sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les gains et pertes résultant du règlement d'éléments monétaires sont inclus dans le compte de résultats. Les différences de change résultant de la conversion de ces éléments monétaires sont incluses dans le résultat financier de la période. Les gains nets non réalisés sur des actifs et passifs monétaires à long-terme sont différés au bilan et une charge correspondante est constatée dans le compte de résultats sous *Variations de provisions*. Dans le but de couvrir son exposition à certains risques de change, l'UEFA conclut des contrats dérivés. La méthode comptable relative à de tels instruments financiers est décrite à la lettre n).



Conversion des entités consolidées du Groupe

Lors de la consolidation, les actifs et passifs (à l'exception des participations, des autres actifs immobilisés et des fonds propres, comptabilisés au taux historique) des entités consolidées du Groupe comptabilisés en francs suisses sont convertis en euros en appliquant les taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les différents produits et charges constatés en francs suisses sont convertis en euros au taux de change mensuel moyen applicable pour chaque mois de la période prise en compte. Les produits et charges constatés initialement en euros sont conservés dans leur monnaie d'origine.

Les effets de change résultant de l'application de cette méthode sont alloués aux écarts de conversion dans les fonds propres.

Les taux de change utilisés pour le bilan ou résultant du compte de résultats sont les suivants:

	30 juin 2010	Moyenne taux mensuel 2009/10
CHF/EUR	1.3209	1.4845
	30 juin 2009	Moyenne taux mensuel 2008/09
CHF/EUR	1.5254	1.5397

d) Compte de résultats

Le compte de résultats consolidé présente la structure suivante:

- Recettes
- Dépenses liées aux événements
- Frais de personnel et autres charges administratives
- Eléments hors exploitation et paiements de solidarité

Les dépenses relatives aux événements sont liées à l'organisation de compétitions par le Groupe.

A des fins comptables, les compétitions de football de l'UEFA sont réparties en deux catégories, comme suit:

- Compétitions interclubs annuelles (par exemple, UEFA Champions League) et autres compétitions (par exemple, matches de qualification des compétitions pour équipes nationales)
- Principale compétition pour équipes nationales (tour final du Championnat d'Europe de football = EURO)

e) Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront au Groupe et que les produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les recettes liées au football se composent essentiellement des éléments suivants:

- Droits de diffusion
- Droits commerciaux et de licence

- Billetterie
- Recettes liées à l'hospitalité
- Autres recettes liées au football: amendes, contributions de la FIFA et de l'UEFA

Les recettes liées aux compétitions interclubs annuelles et aux autres compétitions, telles qu'elles ont été définies à la lettre d), sont comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle la compétition a lieu.

Les recettes liées à l'EURO sont comptabilisées au compte de résultats selon la méthode de la comptabilité d'engagement. A chaque date de clôture jusqu'à l'année précédant le tour final de la compétition, un «ajustement périodique» est enregistré au compte de résultats afin de différer le résultat net de cette compétition, conformément à la procédure décrite à la lettre g).

N.B.: concernant e) et f): Même s'il ne s'agit pas de transactions financières, l'UEFA fait apparaître dans le compte de résultats les produits de prestations en nature (provenant des contrats commerciaux et incluant les équipements sportifs et techniques, le transport, etc.) sous *Recettes des droits commerciaux* et les charges de prestations en nature sous *Dépenses directes liées aux événements*.

f) Dépenses liées aux événements

Les dépenses liées aux événements représentent les sorties brutes d'avantages économiques résultant de l'activité ordinaire d'organisation d'un événement.

Les dépenses liées aux événements se composent essentiellement des éléments suivants:

- Distribution aux équipes participantes
- Contributions directes aux comités d'organisation locaux (COL)
- Commissions aux agences
- Divers coûts encourus lors d'événements, comme ceux de l'équipement technique et audiovisuel et d'autres matériels
- Coûts de mise en œuvre des droits, tels que dépenses de signalétique, de promotion événementielle et de protection des droits
- Dépenses directes liées à l'hospitalité et à la production TV
- Dépenses informatiques telles que projets informatiques dans les domaines du football et des événements
- Officiels des matches tels qu'arbitres et délégués de match de l'UEFA ainsi que les dépenses y relatives (voyages, hébergement et indemnités)

Les charges liées aux compétitions interclubs annuelles et aux autres compétitions, telles qu'elles ont été définies à la lettre d), sont comptabilisées au compte de résultats de la période au cours de laquelle ont lieu les matches ou événements relatifs à une compétition donnée.

Les charges liées à l'EURO sont comptabilisées au compte de résultats au moment de leur décaissement. A chaque date de clôture jusqu'à l'année précédant le tour final de la compétition, un «ajustement périodique» est enregistré au compte de résultats afin de différer le résultat net de cette compétition, conformément à la procédure décrite à la lettre g).



g) Ajustement périodique

Les produits et charges relatifs à l'EURO sont comptabilisés au compte de résultats selon les principes décrits aux lettres e) et f).

Afin de garantir que le résultat final net du Groupe soit seulement impacté durant la période au cours de laquelle l'EURO a lieu (c-à-d tous les quatre ans), le résultat net annuel de l'EURO est différé pendant la période de préparation de trois ans. A cette fin, les produits et charges liés à cette compétition figurent sous les différentes rubriques du compte de résultats. Toutefois, une écriture supplémentaire, désignée par «ajustement périodique», annule le résultat net annuel de cette compétition. Cet «ajustement périodique» annuel enregistré au compte de résultats figure au bilan sous la rubrique *Produits constatés d'avance* lorsque les produits concernés dépassent les charges ou sous la rubrique *Projets en cours* lorsque les charges concernées dépassent les produits.

Le résultat net de l'EURO accumulé au cours de la période de préparation fait ultérieurement l'objet d'une reprise dans le compte de résultats, sous la rubrique *Ajustement périodique*, lorsque le tour final de la compétition a lieu.

Le même principe est appliqué, le cas échéant, pour d'autres compétitions s'étendant sur plusieurs exercices financiers.

h) Paiements de solidarité

L'UEFA offre une assistance financière aux associations, ligues et clubs pour leurs activités, sous certaines conditions.

Le programme de solidarité de l'UEFA comporte les trois principales catégories suivantes:

- Paiements annuels de solidarité aux clubs et ligues, sur la base des recettes de l'UEFA Champions League et de l'UEFA Europa League.
- Paiements de solidarité aux clubs ayant participé au succès de l'EURO, sur la base du résultat de cette compétition.
- Paiements aux associations membres dans le cadre du «programme HatTrick» (sur la base des recettes de l'EURO), en vue de cofinancer leurs activités ordinaires et de financer des projets spécifiques, tels que le développement d'infrastructures, des rénovations et des mini-terrains.

Ces paiements sont faits à partir de l'«EURO Pool» ou de l'«UEFA Champions League Pool», tels que définis à la lettre p) *Dettes envers les associations*.

D'autres charges liées au développement ou aux projets humanitaires sont également comptabilisées au compte de résultats au moment de leur paiement sur la durée de vie du projet dûment approuvé par l'UEFA.

i) Leasing

Les contrats de leasing dans le cadre desquels le Groupe ne conserve pas l'ensemble des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont définis comme des contrats de leasing d'exploitation. Les paiements au titre de leasings d'exploitation sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée contractuelle.

Il n'existe pas d'actifs acquis dans le cadre de contrats de leasing financier.

j) Prévoyance du personnel

Des prestations de retraite réglementaires sont fournies dans le pays dans lequel le Groupe opère. Les paiements faits à des plans de retraite réglementaires sont comptabilisés au compte de résultats de l'exercice auquel ils se rapportent.

Le Groupe a en outre créé un plan de prévoyance professionnelle à primauté de cotisations pour tous ses employés. Ce plan couvre aussi les risques de décès prématuré et d'incapacité de gain par le biais de contrats d'assurance. Ce plan de prévoyance professionnelle est financé par les cotisations des employés et des entités du Groupe concernées (employeur). Par conséquent, ce plan est comptabilisé comme un régime à primauté de cotisations et les paiements correspondants sont constatés en charges au compte de résultats de l'exercice auquel ils se rapportent.

k) Résultat financier

Le résultat financier net inclut les produits et charges financiers comme suit:

- Les produits financiers comprennent les revenus d'intérêts générés par les actifs portant intérêt, les dividendes reçus, les gains résultant des cessions de participations, les gains sur la juste valeur des titres en portefeuille ainsi que les gains de change réalisés et non réalisés provenant des activités opérationnelles et de financement.
- Les charges financières comprennent les pertes sur la juste valeur des titres en portefeuille ainsi que les pertes de change réalisées et non réalisées provenant des activités opérationnelles et de financement.

l) Impôts

L'UEFA est assujettie aux impôts en Suisse, conformément à un accord fiscal applicable aux organisations sportives internationales domiciliées dans le canton de Vaud. Ses filiales sont imposées en Suisse, conformément à la réglementation et aux décisions applicables aux sociétés de services.

Les impôts inscrits au compte de résultats comprennent la somme des impôts courants de l'exercice. Les impôts courants sont les impôts dus au titre du résultat imposable de l'exercice sur la base des taux d'imposition ordinaires applicables, selon le cas, à une association ou à une société.

Les impôts incluent également la taxe sur la valeur ajoutée non récupérable.

m) Trésorerie et équivalents

Les liquidités et valeurs assimilées comprennent les espèces, les dépôts en banque à terme jusqu'à douze mois, les titres en portefeuille facilement convertibles en espèces et des titres commerciaux européens (European Commercial Papers).

Les espèces en monnaies étrangères résultent de paiements reçus de la part de partenaires commerciaux dont les contrats ont été conclus en monnaies étrangères. De ce fait, le Groupe couvre de façon naturelle son exposition aux risques de change en essayant de faire concorder son portefeuille d'espèces en devises avec ses passifs en monnaies étrangères.



n) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan en fonction des principes suivants lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Prêts et autres créances

Les prêts et autres créances sont comptabilisés et inscrits à leur valeur nominale après déduction d'une provision pour tout montant non recouvrable. Une provision pour créances douteuses est constituée lorsque le recouvrement du montant total n'est plus probable. Les créances définitivement non recouvrables sont sorties du bilan lorsqu'elles sont identifiées.

Titres en portefeuille

L'achat ou la vente de titres en portefeuille sont comptabilisés à la date de transaction à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre ces titres. Ils sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. La juste valeur de ces titres en portefeuille est déterminée par leur prix coté en Bourse à la date de clôture. Les mouvements correspondants de la juste valeur sont présentés dans le compte de résultats, à la rubrique *Résultat financier*.

Titres de placement à long terme

L'achat ou la vente de titres de placement à long terme sont comptabilisés à la date de transaction à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre ces titres. L'UEFA acquiert exclusivement des produits émis par des institutions réputées avec un bon rating et dont le remboursement à terme est garanti au minimum à hauteur du capital investi.

Ces produits détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale, qui est équivalente au capital garanti, et ce jusqu'à la date d'échéance. La juste valeur de ces actifs est indiquée dans les «Notes et explications sur le bilan».

Dettes

Les dettes ne portent pas intérêt et sont inscrites à leur valeur nominale.

Instruments financiers dérivés

Comme il a été indiqué à la lettre m), la politique générale du Groupe consiste à pratiquer une couverture naturelle en assurant la concordance des actifs et des passifs au sein de son portefeuille de devises.

Toutefois, lorsque les activités opérationnelles du Groupe sont exposées à des risques financiers supplémentaires liés à la variation des taux de change, le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir ces risques. Ces dérivés sont composés de contrats et d'options de change à terme. Les instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés à des fins de spéculation.

La juste valeur de ces instruments dérivés peut être déterminée par leur prix coté en Bourse à la date de clôture. Au cours de la durée de vie de l'instrument dérivé, la juste valeur est comptabilisée dans le bilan à travers le compte de résultats si la juste valeur est négative. L'instrument dérivé n'est pas reconnu comme un actif lorsque sa juste valeur est positive. A l'échéance, la perte ou le gain de change généré(e) est comptabilisé(e) dans le compte de résultats. Les détails de la politique de couverture du Groupe figurent dans les notes aux états financiers consolidés.

o) Immobilisations corporelles et incorporelles

Le principe comptable appliqué par le Groupe à ses immobilisations corporelles et incorporelles est le suivant:

- Immobilisations corporelles: les biens immobiliers, terrains, constructions, équipements et matériels informatiques sont inscrits au bilan à leur coût historique, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses ultérieures sont capitalisées uniquement si elles accroissent les avantages économiques futurs associés à cet actif.
- Immobilisations incorporelles: les logiciels informatiques sont inscrits au bilan à leur coût historique, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses relatives aux marques sont comptabilisées en charges dans le compte de résultats au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Toutes les autres dépenses, ainsi que les coûts de réparation et de maintenance, sont comptabilisées dans le compte de résultats au cours de la période où ils ont été encourus.

Durant l'exercice 2007/08, de nouvelles durées d'amortissement ont été introduites pour les terrains et constructions, avec effet rétroactif au moment de l'acquisition.

Les amortissements sont inscrits en charges de manière à amortir le coût des actifs comme suit:

- Terrains Aucun amortissement
- Constructions Durée d'amortissement: 40 ans pour les constructions et 20 ans pour les rénovations
- Equipements de bureau et véhicules
Entièrement amortis à l'acquisition
- Matériels et logiciels informatiques
Entièrement amortis à l'acquisition
- Marques Entièrement inscrites en charges lorsque les dépenses sont encourues

Les amortissements figurent dans le compte de résultats sous diverses rubriques, selon la nature de l'actif acquis.

Tout profit résultant de la cession d'un actif est déterminé comme la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif, et comptabilisé dans le compte de résultats.

p) Dettes envers les associations

Les dettes envers les associations sont essentiellement constituées de fonds mis en réserve au cours des années précédentes dans le but de financer des projets prédéfinis. Cette rubrique inclut les éléments suivants:

- Comptes courants (ne portant pas intérêt) en faveur et à la disposition des associations membres
- «EURO Pool» destiné à financer le programme HatTrick et d'autres initiatives en faveur de toutes les associations membres
- «UEFA Champions League Pool» en faveur des ligues et destiné au développement du football junior dans les clubs

L'«EURO Pool» a été constitué à partir des résultats de l'UEFA EURO 2004 et de l'UEFA EURO 2008, en vue de financer le programme HatTrick tel qu'il a été défini à la lettre h) *Paiements de solidarité*. Mis en place en faveur de



toutes les associations membres, l'«EURO Pool» est destiné à cofinancer leurs tâches ordinaires et à financer des dépenses d'investissement, des équipements et d'autres investissements essentiels à leurs activités. L'ensemble du programme HatTrick a été approuvé par le Congrès et la Commission HatTrick est responsable de l'approbation et du suivi des projets individuels au niveau des associations, sur la base de la Charte HatTrick.

L'«UEFA Champions League Pool» est mis à la disposition des ligues afin de leur permettre de développer le football junior dans les clubs ne participant pas à l'UEFA Champions League. A cet effet, les ligues (ou les associations elles-mêmes s'il n'existe pas de ligue) doivent présenter à l'UEFA un plan d'utilisation de ces fonds.

Par souci de transparence, tout paiement effectué à partir de l'«EURO Pool» ou de l'«UEFA Champions League Pool» sera comptabilisé dans le compte de résultats au moment du décaissement. Une reprise d'un montant équivalent du pool correspondant sera comptabilisée en produits, sous la rubrique *Utilisation des provisions*, au titre de l'exercice au cours duquel le paiement a eu lieu.

q) Provisions

Le Groupe enregistre des provisions dans les situations suivantes:

- Lorsqu'il a une obligation juridique ou implicite de satisfaire à une réclamation et s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire.
- Lorsqu'un risque existe à la date de clôture. La provision pour risque correspondante est ajustée en fin d'exercice sur la base d'une analyse interne, de manière à couvrir l'exposition au risque du Groupe.
- Lorsque des projets spéciaux imminents, approuvés avant la date de clôture, ont déjà démarré. L'année/les années suivante(s), les coûts relatifs à de tels projets sont inclus dans le compte de résultats au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Toutefois, une reprise de provision d'un montant équivalent est comptabilisée en produits, sous la rubrique *Utilisation des provisions*, au titre du même exercice.

r) Fonds propres

Les fonds propres sont composés du capital et des bénéfices non distribués provenant des années précédentes, lesquels ne font pas l'objet d'une réserve ni d'une restriction spécifique. Les fonds propres sont impactés par les écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers des entités consolidées du Groupe libellés en monnaies étrangères, comme indiqué à la lettre c).

s) Gestion des risques

Les analyses de risques sont effectuées chaque année et permettent de définir le montant minimum des fonds propres de l'UEFA. Ces analyses font partie intégrante des prévisions financières stratégiques de l'UEFA et sont présentées au Congrès de l'UEFA.

Compte de résultats consolidé

	Notes	2009/10 €000	2008/09 €000
Recettes des droits de retransmission	1	1 087 567	681 523
Recettes des droits commerciaux	2	294 336	205 158
Recettes de billetterie	3	3 290	5 842
Autres produits	4	9 486	14 795
Total recettes		1 394 679	907 318
Distribution aux équipes participantes	5	- 960 171	- 644 040
Dépenses directes liées aux événements	6	- 89 938	- 66 351
Prestations liées aux droits commerciaux	7	- 39 521	- 20 807
Dépenses liées à l'hospitalité	8	- 4 344	- 2 972
Production TV	9	- 12 974	- 10 455
Production Web et solutions informatiques	10	- 28 998	- 19 257
Arbitres et commissaires de match	11	- 27 707	- 21 439
Ajustement périodique	12	- 63 581	7 358
Total dépenses liées aux événements		- 1 227 234	- 777 963
RÉSULTAT BRUT		167 445	129 355
Salaires et charges sociales		- 44 284	- 37 207
Frais de personnel divers		- 1 258	- 735
Total frais de personnel	13	- 45 542	- 37 942
Voyages, hébergement et indemnités journalières	14	- 14 284	- 13 377
Frais de consultants et intérimaires	15	- 16 313	- 11 170
Relations publiques et marketing	16	- 14 195	- 10 832
Frais de fonctionnement	17	- 23 199	- 18 739
Loyers, entretien des bâtiments et sécurité	18	- 7 866	- 3 363
Amortissements	19	- 1 110	- 1 043
Total dépenses diverses		- 76 967	- 58 524
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		44 936	32 889
Résultat financier	20	18 814	27 534
Résultat extraordinaire et impôts	21	- 636	- 2 522
Variations de provisions	22	108 368	124 412
Total charges et produits hors exploitation		126 546	149 424
Solidarité	23	- 128 664	- 87 732
Programme HatTrick	24	- 100 956	- 117 454
Contributions et dons	25	- 5 961	- 4 356
Développement et projets d'aide	26	- 2 286	- 633
Total versements de solidarité		- 237 867	- 210 175
RÉSULTAT NET	27	- 66 385	- 27 862



Notes et explications sur le compte de résultats consolidé

Cette section fournit en détail les positions les plus importantes du compte de résultats consolidé et du bilan consolidé 2009/10, établis conformément aux méthodes comptables décrites dans ce rapport.

Veillez noter que la présentation du compte de résultats et du bilan ainsi que la composition de plusieurs rubriques ont été modifiées au 30 juin 2010. Les informations comparatives de la période précédente ont été adaptées en conséquence.

	2009/10 €000	2008/09 €000
1. Recettes des droits de retransmission		
UEFA Champions League	836 524	623 187
UEFA Europa League	182 607	44 739
UEFA EURO 2012	64 623	6 920
Autres compétitions (y c. EURO féminin de l'UEFA)	3 813	6 677
TOTAL	1 087 567	681 523
2. Recettes des droits commerciaux		
UEFA Champions League	260 618	195 887
UEFA Europa League	12 016	5 652
UEFA EURO 2012	20 250	0
Autres compétitions (y c. EURO féminin de l'UEFA)	1 452	3 619
TOTAL	294 336	205 158
Les montants présentés sous les recettes des droits commerciaux représentent les encaissements ainsi que les prestations en nature.		
3. Recette de billetterie		
Compétitions interclubs	2 667	4 542
Autres compétitions (y c. EURO féminin de l'UEFA, en 2009/10, et EURO des M21 de l'UEFA, en 2008/09)	623	1 300
TOTAL	3 290	5 842
4. Autres produits		
Programmes d'assistance financière de la FIFA: FAP/«Win in Europe» (2009/10)	3 641	1 896
Recettes provenant des amendes	2 834	3 461
Autres recettes liées au football (y c. Coupe du Monde des Clubs de la FIFA)	1 440	1 628
Recettes non liées au football	1 571	5 817
Recettes de l'UEFA Intertoto Cup (contribution de l'European Football Pool)	0	1 993
TOTAL	9 486	14 795
Les recettes non liées au football incluent, entre autres, les remboursements de la TVA hors de la Suisse, les commissions des compagnies aériennes et hôtelières, la revente de matériel informatique et les excédents/bonus de polices d'assurance. Les contributions d'autres organisations de football aux coûts de certains événements de l'UEFA sont également incluses dans ce total. Le total pour 2008/09 inclut également des revenus des années précédentes ainsi que certains revenus de l'UEFA EURO 2008, y compris un remboursement des parties concernées.		

	2009/10 €000	2008/09 €000
5. Distribution aux équipes participantes		
Clubs de l'UEFA Champions League	802 642	595 080
Clubs de l'UEFA Europa League	147 127	38 893
Clubs de la Super Coupe de l'UEFA	4 500	2 800
Associations participant au Championnat d'Europe des M21 de l'UEFA (y c. frais de voyage)	3 654	5 988
Clubs et associations participant aux compétitions féminines de l'UEFA	2 150	60
Autres compétitions	98	1 219
TOTAL	960 171	644 040
L'augmentation significative des coûts dans les notes suivantes s'explique par l'introduction de la compétition UEFA Europa League lors de la saison 2009/10.		
6. Dépenses directes liées aux événements		
Contributions aux comités d'organisation locaux et commissions d'agence	82 642	62 007
Autres dépenses directes liées aux événements (p. ex. location, matériel lié à l'événement, autres équipements, charges de prestations en nature allouées et personnel temporaire)	7 296	4 344
TOTAL	89 938	66 351
7. Prestations liées aux droits commerciaux		
Les prestations liées aux droits commerciaux concernent les compétitions de l'UEFA (principalement l'UEFA Champions League et l'UEFA Europa League) et couvrent, entre autres, les frais de signalétique, de promotion de l'événement et de protection des droits.	39 521	20 807
8. Dépenses liées à l'hospitalité		
Ces coûts concernent les frais de restauration et tous les autres services qui ont été mis à la disposition des sponsors, des invités et des officiels lors des matches les plus importants, en particulier ceux de l'UEFA Champions League. Les coûts des billets et les dépenses indirectes, tels que les frais administratifs et de personnel, ne figurent pas sous cette rubrique.	4 344	2 972
9. Production TV		
Les coûts concernent les activités de soutien pour la production TV lors des matches de l'UEFA Champions League et de l'UEFA Europa League, et incluent des fonctionnalités technologiques supplémentaires pour les finales des compétitions interclubs. En ce qui concerne les tirages au sort, l'UEFA a été seule responsable de la production TV. Ses compétences internes ont également été utilisées pour d'autres événements et pour des tournages.	12 974	10 455



	2009/10 €000	2008/09 €000
10. Production Web et solutions informatiques		
<p>Le total de la production Web se réfère aux coûts directement liés au site Internet de l'UEFA, tels que les coûts d'hébergement et d'édition, ainsi que les investissements en rapport avec son nouveau design. Il n'inclut pas les coûts comme les frais de personnel et de fonctionnement. Des investissements supplémentaires, principalement dans des solutions informatiques, concernent le développement en continu d'applications internes comme FAME (Football Administration and Management Environment, un outil de gestion totalement intégré pour le football), le système de recueil de données sur les joueurs et les outils d'apprentissage en ligne (e-learning).</p>		
Production Web	22 401	14 877
Solutions informatiques	6 597	4 380
TOTAL	28 998	19 257
11. Arbitres et commissaires de match		
<p>Ce poste comprend toutes les dépenses liées aux arbitres et aux commissaires de match (voyage, hébergements, indemnités journalières et primes). L'augmentation des dépenses d'arbitrage est partiellement due à l'expérience menée avec deux arbitres assistants supplémentaires.</p>		
Arbitres	17 193	13 425
Contributions aux associations pour les coûts liés à l'arbitrage	4 565	3 250
Délégués et directeurs de site	4 698	3 621
Contrôles antidopage	1 218	1 122
Assurance	33	21
TOTAL	27 707	21 439
12. Ajustement périodique		
<p>L'UEFA comptabilise les revenus au moment de leur réception. En appliquant ce principe, des ajustements doivent être effectués et sont entrés sous ce libellé, comme cela est décrit dans les principales méthodes comptables aux lettres e) et g). Des ajustements sont également faits pour les dépenses. Les montants concernant les recettes et les dépenses comptabilisés pour l'UEFA EURO 2012 en 2008/09 et 2009/10 seront intégrés dans le compte de résultats 2011/12.</p>		
	63 581	7 358
13. Total frais de personnel		
<p>Avec l'internalisation de certaines activités supplémentaires et le début des préparatifs pour l'UEFA EURO 2012, le nombre d'employés a augmenté en 2009/10.</p>		
Salaires et charges sociales	44 284	37 207
Autres charges de personnel	1 258	735
TOTAL	45 542	37 942

Le nombre total d'employés au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée est le suivant en équivalents plein-temps:

	30 juin 2010	30 juin 2009
UEFA	235	218
UEFA Events SA (2009/10) / UEFA Media Technologies SA (2008/09)	45	61
Euro 2008 SA	0	0
Apprentis et stagiaires de l'UEFA	1	1
TOTAL	281	280

14. Voyages, hébergement et indemnités journalières

Dépenses totales pour les voyages d'affaires, hébergement et indemnités journalières des employés et des officiels de l'UEFA. Les frais de voyage des arbitres et des commissaires de match sont présentés à la note 11.

	2009/10 €000	2008/09 €000
Billets d'avion	5 201	4 722
Hôtel, nourriture et boissons, transport local	5 681	5 607
Indemnités journalières	3 402	3 048
TOTAL	14 284	13 377

15. Frais de consultants et intérimaires

	2009/10 €000	2008/09 €000
Consultants	13 779	9 264
Intérimaires	887	710
Traductions externes et interprètes	1 647	1 196
TOTAL	16 313	11 170

La hausse substantielle est liée aux activités de l'UEFA dans le cadre de la mise en place d'un système de détection des fraudes liées aux paris.

16. Relations publiques et marketing

	2009/10 €000	2008/09 €000
Editions et publications	3 901	3 770
Représentation (y c. indemnité pour les membres du Comité exécutif de l'UEFA)	2 881	2 205
Marques (branding)	3 451	2 496
Cadeaux, prix et uniformes	1 772	639
Marketing et promotions	2 190	1 723
TOTAL	14 195	10 832

17. Frais de fonctionnement

	2009/10 €000	2008/09 €000
Dépenses de fonctionnement informatique	18 960	15 026
Fournitures de bureau et impression	1 101	1 246
Affranchissement, fret et douane	1 274	1 003
Communications téléphoniques	1 365	978
Autres dépenses (véhicules, autres non spécifiées)	499	486
TOTAL	23 199	18 739

**18. Loyers, entretien des bâtiments et sécurité**

Le troisième bâtiment opérationnel, en construction à proximité du bâtiment récemment inauguré «La Clairière», sera finalisé fin 2011. Dans l'intervalle, les bureaux du bâtiment «Le Martinet» à proximité de la gare de Nyon, sont toujours utilisés par le département IT de l'UEFA.

	2009/10 €000	2008/09 €000
Mobilier et équipement (concernant principalement le nouveau bâtiment)	2 917	179
Équipement audiovisuel	1 389	611
Loyer (bureaux du bâtiment Le Martinet)	1 006	1 028
Charges d'entretien (p. ex. eau, électricité, nettoyage)	839	628
Réparations et maintenance	399	340
Sécurité	439	350
Divers (parc, impôts et assurances sur les bâtiments, etc.)	877	227
TOTAL	7 866	3 363

19. Amortissements

Compte tenu de la réévaluation de la Maison du football européen au 1^{er} juillet 2007, des amortissements annuels sont désormais effectués conformément à la lettre o), Immobilisations corporelles et incorporelles, de la partie du rapport consacrée aux principales méthodes comptables. Sous cette lettre, il est aussi indiqué que les amortissements figurent sous diverses rubriques dans le compte de résultats, selon la nature de l'actif acquis.

Le total figurant sous Amortissements dans le tableau consolidé des flux de trésorerie se compose des montants suivants:

	2009/10 €000	2008/09 €000
TOTAL	1 110	1 043
Inclus dans le total	En 2009/10	En 2008/09
Production Web et solutions informatiques	12 372	5 570
Frais de fonctionnement	0	82
Loyers, entretien des bâtiments et sécurité	3 715	540
Amortissements	1 110	1 043
TOTAL	17 197	7 235

20. Résultat financier

Le résultat financier global a été sévèrement affecté par les effets de change. L'UEFA tenant sa comptabilité en francs suisses, la baisse des autres monnaies a eu un impact significatif sur ses comptes. A titre d'exemple, l'UEFA a débuté l'année 2009/10 avec une exposition importante en euro et la baisse de l'euro face au franc suisse durant la période écoulée représente plus de CHF 0.2 pour EUR 1. Il est cependant important de noter que la perte de change qui en résulte est non réalisée. Ces euros ne seront pas échangés contre des francs suisses mais utilisés pour des distributions et paiements futurs, appliquant ainsi une couverture naturelle.

Quand bien même un euro faible comparé au franc suisse a eu un impact négatif sur le résultat de l'année, il a eu, dans le même temps, un impact positif sur les fonds propres de l'UEFA exprimés en euros. Un montant identique de fonds propres en francs suisses résulte désormais en un équivalent en euros supérieur, d'où l'effet de change présenté dans la note 42.

	2009/10 €000	2008/09 €000
Intérêts créditeurs et résultat d'investissements alternatifs, y compris le résultat de cession de participation	48 187	48 622
Différences de change réalisées	11 117	- 1 272
Différences de change non réalisées	- 43 497	- 19 868
Dividende TEAM Holding AG, Lucerne	3 007	52
TOTAL	18 814	27 534

21. Résultat extraordinaire et impôts

Ce total se réfère aux charges et produits extraordinaires, aux impôts payés par l'UEFA et ses filiales UEFA Events SA et Euro 2008 SA, ainsi qu'aux taxes nationale et étrangères sur la valeur ajoutée non récupérables.

	636	2 522
--	------------	--------------

22. Variations de provisions

Ces deux positions doivent être considérées en relation avec la lettre q), Provision, de la partie du rapport décrivant les principales méthodes comptables. Veuillez vous référer à la note 41, qui montre les mouvements au cours des deux derniers exercices et la provision totale à leur date de clôture.

Ces totaux comprennent également les transactions ayant trait à l'EURO Pool. Au cours de l'exercice considéré, un montant de EUR 101 millions a été débité de l'EURO Pool pour compenser les versements 2009/10 aux associations membres, conformément au programme HatTrick 2008-12.

Les provisions pour risque sont ajustées en fin d'exercice sur la base d'une analyse interne, de manière à couvrir l'exposition au risque du groupe.

Constitution de provisions	0	- 3 232
Utilisation de provisions et EURO Pool	108 368	127 644
TOTAL	108 368	124 412

23. Solidarité

Le programme de solidarité de l'UEFA destiné à l'ensemble des parties prenantes du football européen est financé par les compétitions d'élite, aussi bien interclubs que pour équipes nationales. La solidarité à l'égard des associations, financée par l'UEFA Champions League, a été augmentée d'environ EUR 8 millions grâce à l'amélioration du résultat de la compétition.

UCL: solidarité à l'égard des associations (crédité à l'EURO pool)	26 500	18 550
UCL: solidarité à l'égard des ligues	67 804	43 302
UCL: solidarité à l'égard des clubs	13 300	25 880
UEL: solidarité à l'égard des clubs	21 060	0
TOTAL	128 664	87 732



24. Programme HatTrick

Pour des raisons de transparence, l'UEFA fait apparaître le montant dépensé dans le cadre des investissements HatTrick, y compris la convention des arbitres et le Programme des groupes d'étude de l'UEFA, dans son compte de résultats, et ne montre pas seulement les transactions dans le bilan de l'EURO Pool. Pour différer le résultat net, la provision de l'EURO Pool a été extournée, comme expliqué à la note 22.

Les versements suivants ont été effectués au cours de cet exercice:

	2009/10 €000	2008/09 €000
Programme d'investissement	24 808	43 391
Versements de solidarité annuels aux associations	65 657	66 157
Mini-terrains	823	524
Programme de formation	3 751	3 139
Convention des arbitres	4 012	2 232
Programme des groupes d'étude	1 905	2 011
TOTAL	100 956	117 454

25. Contributions et dons

Portefeuille des principaux partenariats	2 005	1 800
Portefeuille des partenariats ad hoc	929	775
Catastrophes naturelles	975	600
Distinction de Monaco	660	618
Compensation des émissions de CO2	370	0
Dons provenant des recettes des projections publiques de l'UEFA EURO 2008	330	0
Autres contributions et dons	692	563
TOTAL	5 961	4 356

26. Développement et projets d'aide

Le montant investi sous cette rubrique concerne la contribution de l'UEFA aux projets dans le cadre du programme «Win in Europe» de la FIFA et aux projets d'autres confédérations, tels que «Alive and Kicking» et «Vision Asia». Les programmes de développement du football de base ont également été soutenus et sont compris dans ce total.

2 286	633
--------------	------------

27. Résultat net

Le résultat net de EUR - 66,4 millions, comparé au budget de EUR - 80 millions approuvé par le Congrès de l'UEFA 2009, est satisfaisant compte tenu de la faiblesse de l'euro par rapport au franc suisse.

- 66 385	- 27 862
-----------------	-----------------

Bilan consolidé

Actifs	Notes	30/06/2010 €000	30/06/2009 €000
Caisse et comptes de chèques postaux		363	494
Banque: comptes courants		11 222	11 345
Banque: placements au jour le jour		102 810	62 468
Banque: placements à terme fixe		585 334	905 573
Titres en portefeuille		5 300	6 180
Trésorerie et équivalents	28	705 029	986 060
Créances: associations	29	1 226	1 763
Créances: partenaires liés au football	30	34 220	4 110
Créances: autres	31	10 488	18 044
Charges constatées d'avance et produits à encaisser		8 423	12 871
Acomptes aux fournisseurs		395	521
Projets en cours et stocks	32	1 154	5 898
Autres actifs circulants		55 906	43 207
Total des actifs circulants		760 935	1 029 267
Prêts	33	26 248	9 163
Titres de placement à long terme	34	471 277	431 554
Participations	35	0	32
Actifs financiers		497 525	440 749
Informatique: matériel et logiciels		0	0
Mobilier de bureau et véhicules		0	0
Terrains et immeubles		83 059	56 302
Autres actifs immobilisés	36	83 059	56 302
Total des actifs immobilisés		580 584	497 051
TOTAL DES ACTIFS		1 341 519	1 526 318
Passifs			
Dettes: fournisseurs		15 911	17 039
Dettes: associations	37	561 798	609 961
Dettes: autres		4 453	6 093
Charges à payer	38	13 844	16 709
Produits constatés d'avance	39	62 758	3 712
Acomptes reçus de tiers	40	126 477	327 520
Fonds étrangers à court terme		785 241	981 034
Autres engagements		1 877	4 756
Provisions	41	20 488	22 300
Autres engagements et provisions		22 365	27 056
Total des fonds étrangers		807 606	1 008 090
Capital		168 166	168 166
Bénéfice reporté		324 210	352 072
Ecart de conversion		107 922	25 852
Résultat net		- 66 385	- 27 862
Total des fonds propres de l'UEFA	42	533 913	518 228
TOTAL DES PASSIFS		1 341 519	1 526 318



Notes et explications sur le bilan consolidé

28. Trésorerie et équivalents

Sous-totaux par devise en équivalent en milliers d'EUR

		30/06/2010 €000	30/06/2009 €000
Euros	EUR	473 315	413 254
Francs suisses	CHF	121 687	257 468
Livres sterling	GBP	55 365	174 689
Dollars US	USD	54 662	140 649
TOTAL		705 029	986 060

29. Créances : associations

Ce total inclut les comptes courants des associations en faveur de l'UEFA

	1 226	1 763
--	--------------	--------------

30. Créances: partenaires liés au football

Ce total inclut les positions suivantes:

Débiteurs de l'UEFA EURO 2012	12 541	1 270
Comptes de projet des compétitions interclubs de l'UEFA	21 651	2 253
ISL (dividende maximum après liquidation)	1 645	1 425
Provision sur créances douteuses	- 1 800	- 1 515
Autres (autres compétitions, droits médias)	183	677
TOTAL	34 220	4 110

Le montant de CHF 2,173 millions (équivalent à EUR 1,645 millions), correspond au dividende maximum payable suite à la liquidation d'ISL. Il figure toujours dans les comptes de l'UEFA et apparaît également sous créances douteuses.

31. Créances: autres

Le total élevé de la TVA récupérable au 30 juin 2009 est à mettre en relation avec la TVA autrichienne payée pendant l'UEFA EURO 2008 et qui a été récupérée entre-temps. L'augmentation de l'impôt à la source à récupérer est liée aux paiements des dividendes d'Euro 2008 SA et de TEAM Holding AG à l'UEFA, soumis à un impôt récupérable de 35 %.

TVA récupérable	5 950	13 796
Impôt à la source à récupérer	4 538	1 192
Compte courant Euro 2004 SA	0	1 669
Autres	0	1 387
TOTAL	10 488	18 044

	30/06/2010 €000	30/06/2009 €000
32. Projets en cours et stocks		
Cars de reportage	600	649
Cadeaux (stocks)	554	398
Prestations en nature pour de futures compétitions non élite	0	200
UEFA EURO 2012: frais d'organisation	0	4 651
TOTAL	1 154	5 898

Des cars de reportage sont utilisés pour produire les graphiques en surimpression lors des matches de l'UEFA Champions League. En achetant ces cars, l'UEFA a pu réaliser d'importantes économies par rapport à un contrat de leasing. Ces cars ont été adaptés en 2007/08 afin de les rendre compatibles avec la télévision haute définition. Les coûts y relatifs ont été activés et seront amortis pendant leur durée de vie, qui a été prolongée.

Les frais d'organisation et les revenus de l'UEFA EURO 2012 ont été incorporés dans le bilan, conformément à l'ajustement périodique annuel décrit à la lettre g) des principales méthodes comptable. Au 30 juin 2009, l'ajustement périodique est présenté sous Projets en cours étant donné que les charges concernées dépassent les produits. Au 30 juin 2010, il est présenté sous Produits constatés d'avance étant donné que les produits concernés dépassent les charges. Le résultat net de l'EURO accumulé au cours de la période de préparation fera l'objet d'une reprise dans le compte de résultats lorsque le tour final de la compétition aura eu lieu.

33. Prêts

Prêts relais aux associations	13 100	1 800
Prêts hypothécaires en faveur de membres du personnel de l'UEFA	2 722	2 615
Fonds de prévoyance du personnel de l'UEFA	1 136	1 475
Versements anticipés aux organisateurs de l'UEFA EURO 2012 (POL/UKR)	3 000	3 000
Prêts aux comités d'organisation locaux de l'UEFA EURO 2012 (POL/UKR)	6 200	0
Compte de régularisation (géré par Trianon SA)	90	273
TOTAL	26 248	9 163

Des prêts relais portant intérêts ont été accordés aux associations dans des cas exceptionnels, là où la crise financière a eu les conséquences les plus graves, ou pour fournir un financement crucial pour des infrastructures essentielles profitables sur le long terme, créant ainsi une situation gagnant-gagnant.

Des prêts hypothécaires ont été accordés à des membres du personnel de l'UEFA conformément au règlement spécifique et en respectant les garanties usuelles (p. ex. cédula hypothécaire en faveur de l'UEFA). Bien que le personnel bénéficie d'un taux d'intérêt préférentiel, le rendement de l'UEFA sur ces actifs est plus élevé que les conditions actuelles sur le marché monétaire.

En 2003, l'UEFA a accordé un prêt de CHF 6 millions en faveur de son propre fonds de prévoyance afin de lui permettre d'acheter le bâtiment de l'ancien siège de l'UEFA à Berne. Un amortissement annuel de CHF 0,75 million est dû.



Un versement anticipé de EUR 1,5 million a été effectué à chaque association organisatrice de l'UEFA EURO 2012. Ces montants seront déduits des paiements finaux de l'UEFA aux fédérations polonaise et ukrainienne de football, conformément au contrat d'organisation. De plus, l'UEFA a accordé des prêts aux deux comités d'organisations locaux afin de financer les frais d'organisation de l'UEFA EURO 2012. Ces prêts seront compensés avec les recettes provenant de la billetterie et de l'hospitalité.

Un compte bancaire séparé a été ouvert pour externaliser le versement des salaires des cadres supérieurs (senior management) à Trianon Conseils SA, Renens/Lausanne, Suisse. Le solde de ce compte salaire à la fin de chaque mois est considéré comme une avance de salaire permanente versée par l'UEFA et figure par conséquent sous ce poste du bilan.

34. Titres de placement à long terme

Conformément à la politique approuvée par le Comité exécutif et tel que suggéré par le Groupe de supervision financière, des produits structurés sur mesure prévoyant la protection du capital ont été acquis dans le but d'améliorer le résultat de la gestion d'actifs et, dans le même temps, de diversifier les actifs.

En outre, une partie des recettes de l'UEFA EURO 2008 a été investie dans des «medium-term notes» (à savoir des bons à moyen terme négociables) émises par des banques de premier plan bénéficiant d'une notation d'au moins A+. L'échéance de ces investissements concorde avec les obligations de l'UEFA découlant du programme HatTrick 2008-12.

Les titres de placements à moyen et long termes de l'UEFA ne peuvent être ni achetés ni vendus sur une base quotidienne, car ils sont sur mesure et ne sont pas cotés en Bourse. La vente de tels investissements avant la date d'échéance pourrait se solder par une perte. Cependant, la protection du capital est garantie à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé par l'émetteur.

	30/06/2010 €000	30/06/2009 €000
Total des produits structurés	171 277	81 554
Total des «medium-term notes» (obligations à moyen terme sur mesure)	300 000	350 000
TOTAL	471 277	431 554
Valeur de marché de ces placements au 30 juin	475 192	429 267
Dont des produits structurés	172 681	80 289
Dont des «medium-term notes»	302 511	348 978

35. Participations

Cette position correspond à la participation (équivalent à CHF 50 000, soit 20 % du capital social) dans TEAM Holding AG, cédée en date du 30 juin 2010.

	0	32
--	----------	-----------

36. Autres actifs immobilisés

Les mouvements suivants ont été enregistrés:

€000	Informatique matériel et logiciels	Mobilier de bureau et véhicules	Terrains	Immeubles opérationnels	Nouveau bâtiment	Total
Coûts						
Solde au 01.07.2008	26 242	7 271	12 855	36 888	305	83 561
Acquisitions	5 570	622			16 129	22 321
Rénovations						
Cessions						
Reclassements						
Effets de change						
Solde au 30.06.2009	31 812	7 893	12 855	36 888	16 434	105 882
Acquisitions	12 372	3 715			27 868	43 955
Rénovations						
Cessions						
Reclassements						
Effets de change						
Solde au 30.06.2010	44 184	11 608	12 855	36 888	44 302	149 837
Amortissement cumulé						
Solde au 01.07.2008	26 242	7 271	0	8 833	0	42 346
Amortissement pour l'année	5 570	622		1 042		7 234
Révaluations						
Cessions						
Reclassements						
Effets de change						
Solde au 30.06.2009	31 812	7 893	0	9 875	0	49 580
Amortissement pour l'année	12 372	3 715	0	1 110	0	17 197
Révaluations						
Cessions						
Reclassements						
Effets de change						
Solde au 30.06.2010	44 184	11 608	0	10 985	0	66 777
Valeur comptable nette						
au 30.06.2009	0	0	12 855	27 013	16 434	56 302
au 30.06.2010	0	0	12 855	25 903	44 302	83 059



	30/06/2010 €000	30/06/2009 €000
37. Dettes: associations		
Le montant le plus élevé du passif du bilan de l'UEFA se réfère aux futurs paiements en faveur des associations, des ligues et des clubs.		
Comptes courants en faveur des associations	20 943	16 533
a) EURO pool	466 681	540 415
b) Versements de solidarité de l'UEFA Champions League en faveur des ligues	68 720	44 692
Autres	5 454	8 321
TOTAL	561 798	609 961
a) Détail EURO Pool		
Solde d'ouverture	540 415	682 545
Financement par l'UEFA Champions League, dont les montants de solidarité augmentent de EUR 350 000 par association (c'est-à-dire EUR 18,55 millions) en 2008/09 à EUR 500 000 par association (c'est-à-dire EUR 26,5 millions) en 2009/10	26 500	18 550
Montant des bénéfices de l'UEFA EURO 2008 en faveur des clubs des 24 associations dont des joueurs participent au tour final, crédité en 2007/08 et payé en 2008/09	0	- 43 466
Extourne pour financer les paiements annuels HatTrick, la convention des arbitres et les Programme des groupes d'étude de l'UEFA	- 101 655	- 117 454
Effets de change	1 421	240
Solde de clôture	466 681	540 415
b) Détails des versements de solidarité de l'UEFA Champions League (UCL) en faveur des ligues		
Solde d'ouverture	44 692	45 887
Disponible en:		
- 2009/10 pour les 18 ligues ayant des équipes en UCL	56 541	
- 2009/10 pour les 35 ligues sans équipe en UCL	11 263	
- 2008/09 pour les 17 ligues ayant des équipes en UCL		36 100
- 2008/09 pour les 36 ligues sans équipe en UCL		7 201
Paiements effectués aux ligues durant la période correspondante	- 43 776	- 44 496
Solde de clôture	68 720	44 692
38. Charges à payer		
Ce poste reflète des charges de l'exercice examiné mais qui ne seront payées que lors de l'exercice suivant.		
Frais de personnel (charges sociales, provisions pour bonus, heures supplémentaires et vacances)	6 071	4 431
Autres charges à payer en relation avec l'administration	5 178	6 002
Charges à payer en relation avec les compétitions interclubs de l'UEFA	2 595	1 728
Charges à payer en relation avec l'UEFA EURO 2008	0	1 708
Charges à payer en relation avec le tour final 2009 des M21	0	2 840
TOTAL	13 844	16 709

39. Produits constatés d'avance

Cette position inclut les paiements reçus pour les futures compétitions.

	30/06/2010 €000	30/06/2009 €000
UEFA EURO 2012: produits constatés d'avance, nets des coûts organisationnels capitalisés de EUR 9,456 millions	62 758	0
EURO féminin de l'UEFA	0	2 474
EURO de futsal de l'UEFA	0	1 238
TOTAL	62 758	3 712

40. Acomptes reçus de tiers

Saison actuelle des compétitions interclubs de l'UEFA	10 655	2 441
Compétitions interclubs de l'UEFA: versements anticipés pour les prochaines saisons	102 652	322 349
Compétitions interclubs de l'UEFA: décomptes à finaliser lors de la prochaine saison	13 170	2 730
TOTAL	126 477	327 520

41. Provisions

Ces tableaux montrent les mouvements au cours des deux derniers exercices.

	Solde au 30.06.08	Provisions additionnelles	Montant inutilisé transféré sur le compte de résultats	Paiements effectués durant l'année	Différences de change	Solde au 30.06.09
Provisions pour risque	20 563		- 3 250	- 986	1 111	17 438
Provisions pour effet de change	5 824		- 6 187		- 363	0
Autres provisions	6 988		- 927	- 1 486	287	4 862
Total	33 375	0	- 10 364	- 2 472	1 761	22 300

	Solde au 30.06.09	Provisions additionnelles	Montant inutilisé transféré sur le compte de résultats	Paiements effectués durant l'année	Différences de change	Solde au 30.06.10
Provisions pour risque	17 438		- 1 017	- 1 382	1 339	16 378
Provisions pour effet de change	0					0
Autres provisions	4 862		- 69	- 1 263	580	4 110
Total	22 300	0	- 1 086	- 2 645	1 919	20 488

Les provisions sont évaluées à chaque date de clôture conformément aux principales méthodes comptables (voir lettre q)).

**42. Total des fonds propres de l'UEFA**

Le total des fonds propres de l'UEFA inclut le capital, le bénéfice reporté, l'écart de conversion et le résultat net de l'exercice. Malgré la perte générée en 2009/10, les fonds propres ont augmenté grâce à l'impact positif de l'écart de conversion, tel que présenté dans les *Mouvements des fonds propres consolidés*.

30/06/2010 €000	30/06/2009 €000
533 913	518 228

Mouvements des fonds propres consolidés

	Capital	Bénéfice reporté	Ecart de conversion	Total €000
TOTAL au 30.06.2008	168 166	352 072	- 11 790	508 448
Résultat net pour 2008/09	-	- 27 862	-	- 27 862
Effet de change	-	-	37 642	37 642
TOTAL au 30.06.2009	168 166	324 210	25 852	518 228
Résultat net pour 2009/10	-	- 66 385	-	- 66 385
Effet de change	-	-	82 070	82 070
TOTAL au 30.06.2010	168 166	257 825	107 922	533 913

Le poste Ecart de conversion correspond à un ajustement des différents équivalents en euros des fonds propres de l'UEFA en raison des différents taux de change franc suisse/euro à la date de clôture. En effet, les fonds propres de l'UEFA sont exprimés en francs suisses, et leur équivalent en euros est supérieur avec un taux de change franc suisse/euro plus bas, et inversement.

Notes aux états financiers consolidés

Activités de couverture

Dans le cours normal de ses affaires, le Groupe est exposé au risque de change. La politique générale du Groupe consiste à pratiquer autant que possible une couverture naturelle des actifs et des passifs au sein de son portefeuille de devises. Cependant, si un risque de change additionnel se présente, le groupe utilise divers instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

Risque lié aux devises étrangères

L'UEFA encourt un risque de change principalement en rapport avec ses futures entrées d'argent provenant de la vente des droits de diffusion exprimée dans une devise autre que l'euro, qui est la devise de base pour les sorties d'argent, telles que la distribution aux équipes participantes, les dépenses liées aux événements, les projets de développement et les versements de solidarité aux associations membres, aux clubs et aux ligues. Les principales devises exposées à un risque de change sont la livre sterling et le dollar américain.

Le cas échéant, l'UEFA conclut des contrats à terme ainsi que des options sur devises pour couvrir ce risque de change afin de limiter l'effet de change négatif sur de futurs paiements aux équipes participantes. La plupart des contrats de couverture ont des maturités allant jusqu'à 36 mois.

Les variations de la juste valeur de ces contrats de couverture ne sont pas prises en compte dans le bilan ni dans le compte de résultats à moins que la juste valeur du contrat soit négative.

La situation au 30 juin 2010 se présente comme suit	équivalent en milliers d'EUR
Total valeur notionnelle (positions ouvertes): USD 10 millions	7 605
Juste valeur négative	557
La situation au 30 juin 2009 se présente comme suit	équivalent en milliers d'EUR
Total valeur notionnelle (positions ouvertes): GBP 270 millions (max.)	317 001
Juste valeur positive	1 409



Tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie détaille les variations de la trésorerie nette au cours de la période sous revue en fonction de l'origine des flux de trésorerie à différents niveaux. La trésorerie nette correspond au poste Trésorerie et équivalents. Ces données proviennent du compte de résultats (le point de départ étant le résultat d'exploitation d'EUR 44,9 millions) et du bilan.

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles indiquent les flux de trésorerie générés par les activités ordinaires de l'UEFA. Bien que les investissements, à l'exception des terrains et immeubles, soient amortis une fois les achats effectués, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement indiquent toujours les montants correspondant à ces investissements. Veuillez également vous référer aux «Notes et explications sur le bilan consolidé».

Théoriquement, le tableau des flux de trésorerie de l'UEFA ne devrait pas comporter de flux de trésorerie provenant des activités de financement, dans la mesure où l'UEFA n'a pas de capital social et n'a donc pas à payer de dividendes aux actionnaires. Toutefois, dans notre cas, les flux de trésorerie provenant des activités de financement concernent les versements de solidarité de l'UEFA. Ces paiements ne sont bien sûr possibles qu'en raison des ressources que l'UEFA génère en commercialisant avec succès ses compétitions phares.

En inscrivant ces flux de trésorerie séparément sous la rubrique *Activités de financement*, les versements de solidarité peuvent être séparés des activités opérationnelles ordinaires.

Pour certains postes, il est impossible de remonter un flux de trésorerie jusqu'à sa source première. En effet, certains changements dans le bilan consolidé de l'UEFA ne sont pas liés à des flux de trésorerie, mais proviennent de la différence entre les taux de change appliqués à la date de clôture des deux exercices. Par exemple, l'équivalent en euros de CHF 100 millions serait d'environ EUR 65,5 millions au 1^{er} juillet 2009 mais il s'élèverait à EUR 75,7 millions au 1^{er} juillet 2010, soit une différence de EUR +10,2 millions, en l'absence de tout flux de trésorerie.

Veuillez vous référer à la note 19 afin de rapprocher le tableau des flux de trésorerie et le poste *Amortissements*.

	2009/10 €000	2008/09 €000
Balance initiale: Trésorerie et équivalents	986 060	1 052 365
Différence nette de cours de change	22 234	25 145
Balance de clôture: Trésorerie et équivalents	705 029	986 060
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS	- 303 265	91 450
Résultat d'exploitation	44 936	32 889
Amortissements	17 197	7 235
Charges et produits extraordinaires et impôts	- 636	- 2 522
Constitution et utilisation de provisions	108 369	124 412
Variation des provisions et autres engagements	- 6 721	- 11 952
Sous-total	163 145	150 062
Variation des créances	- 19 553	89 659
Variation des charges constatées d'avance et acomptes aux fournisseurs	3 717	7 071
Variation des projets en cours et inventaires	- 4 509	- 3 056
Variation des dettes	- 54 528	- 317 970
Variation des charges à payer et produits constatés d'avance	64 561	- 29 227
Variation des acomptes reçus de tiers	- 196 875	176 488
Variation nette du fonds de roulement	- 207 187	- 77 035
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	- 44 042	73 027
Résultat financier	63 316	27 534
Variation des prêts	- 16 531	- 4 587
Variation des titres de placement à long terme	- 24 186	45 072
Dépenses d'investissement en matériel informatique et logiciels	- 12 372	- 5 570
Dépenses d'investissement en mobilier, équipement et véhicules	- 3 715	- 622
Dépenses d'investissement en terrains et immeubles	- 27 868	- 16 129
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 21 356	45 698
Versements de solidarité	- 237 867	- 210 175
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	- 237 867	- 210 175
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS	- 303 265	- 91 450



Ernst & Young SA
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1002 Lausanne
Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

Au Congrès de

l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), Nyon

Lausanne, le 10 décembre 2010

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), comprenant le bilan, le compte de résultats, le flux de trésorerie et l'annexe, pages 4 à 31, pour l'exercice arrêté au 30 juin 2010.

Responsabilité du Comité exécutif

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe incombe au Comité exécutif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité exécutif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 30 juin 2010 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Comité exécutif.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Clément".

Serge Clément

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Ackermann".

Michael Ackermann

Expert-réviseur agréé



Compte de résultats de l'UEFA

	2009/10 CHF'000	2008/09 CHF'000
Recettes de diffusion	1 628 475	1 066 114
Recettes des droits commerciaux	435 892	318 720
Recettes de billetterie	4 439	8 827
Autres produits	14 006	22 290
Total recettes	2 082 812	1 415 951
Distribution aux équipes participantes	- 1 417 350	- 992 233
Dépenses directes liées aux événements	- 132 634	- 103 467
Prestations liées aux droits commerciaux	- 58 364	- 31 960
Dépenses liées à l'hospitalité	- 6 488	- 4 566
Production TV	- 18 492	- 13 707
Production Web et solutions informatiques	0	- 34
Arbitres et commissaires de match	- 41 148	- 33 194
Ajustement périodique	- 96 655	5 803
Transactions internes	- 89 930	- 65 115
Total dépenses liées aux événements	- 1 861 061	- 1 238 473
RÉSULTAT BRUT	221 751	177 478
Salaires et charges sociales	- 52 729	- 46 209
Autres frais de personnel	- 1 727	- 915
Total frais de personnel	- 54 456	- 47 124
Voyages, hébergement et indemnités journalières	- 19 663	- 19 107
Consultants et intérimaires	- 17 851	- 12 208
Relations publiques et marketing	- 18 781	- 14 862
Frais de fonctionnement	- 6 245	- 5 832
Loyers, entretien des bâtiments et sécurité	- 10 545	- 4 127
Amortissements	- 1 575	- 1 575
Total dépenses diverses	- 74 660	- 57 711
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	92 635	72 643
Résultat financier	32 752	40 195
Résultat extraordinaire et impôts	- 600	- 3 858
Variations de provisions	162 839	189 535
Total charges et produits hors exploitation	194 991	225 872
Solidarité	- 185 828	- 131 849
Programme HatTrick	- 147 323	- 182 103
Contributions et dons	- 2 797	- 6 730
Développement et projets d'aide	- 12 257	- 970
Total versements de solidarité	- 348 205	- 321 652
RÉSULTAT NET	- 60 579	- 23 137

Bilan de l'UEFA

	30/06/2010	30/06/2009
	CHF'000	CHF'000
Actifs		
Caisse et compte de chèques postaux	480	754
Banque: comptes courants	13 193	14 851
Banque: placements au jour le jour	135 799	95 292
Banque: placements à terme fixe	773 150	1 381 408
Titres en portefeuille	7 001	9 427
Trésorerie et équivalents	929 623	1 501 732
Créances: associations	1 619	2 689
Créances: partenaires liés au football	45 200	6 093
Créances: autres	12 369	11 779
Charges constatées d'avance et produits à encaisser	9 433	17 704
Acomptes aux fournisseurs	522	795
Projets en cours et stocks	3 062	2 688
Autres actifs circulants	72 205	41 748
Total des actifs circulants	1 001 828	1 543 480
Prêts	34 670	13 978
Titres de placement à long-terme	622 496	658 315
Participations: autres	0	50
Participations: Groupe	4 250	4 250
Actifs financiers	661 416	676 593
Informatique: matériel et logiciels	0	0
Mobilier de bureau et véhicules	0	0
Terrains et immeubles	129 258	88 933
Autres actifs immobilisés	129 258	88 933
Total des actifs immobilisés	790 674	765 526
TOTAL DES ACTIFS	1 792 502	2 309 006
Passifs		
Dettes: fournisseurs	11 366	18 148
Dettes: associations	742 063	930 467
Dettes: autres	5 882	4 395
Dettes: Groupe	2 811	4 836
Charges à payer	13 732	19 369
Produits constatés d'avance	95 385	5 663
Acomptes reçus de tiers	167 060	499 616
Fonds étrangers à court terme	1 038 299	1 482 494
Autres engagements	2 480	7 255
Provisions	27 062	34 017
Autres engagements et provisions	29 542	41 272
Total des fonds étrangers	1 067 841	1 523 766
Capital	259 021	259 021
Bénéfice reporté	526 219	549 356
Résultat net	- 60 579	- 23 137
Total des fonds propres de l'UEFA	724 661	785 240
TOTAL DES PASSIFS	1 792 502	2 309 006



Annexes aux états financiers de l'UEFA

Veillez noter que la présentation du compte de résultats et du bilan ainsi que la composition de plusieurs rubriques ont été modifiées au 30 juin 2010. Les informations comparatives de la période précédente ont été adaptées en conséquence.

	2009/10 CHF'000	2008/09 CHF'000
Actifs mis en gage pour engagements propres		
Les montants présentés au titre de soldes de liquidités de l'UEFA ont été mis en gage afin d'émettre des garanties bancaires en faveur de tierces parties.		
TOTAL	561	541
Responsabilité solidaire		
L'UEFA est membre du groupe TVA UEFA en matière de taxe sur la valeur ajoutée en Suisse et est de ce fait conjointement et solidairement responsable vis-à-vis de l'Administration fédérale des contributions pour les dettes TVA des membres de ce groupe.		
Valeur des immobilisations corporelles pour l'assurance-incendie		
Immeubles (Maison du football européen / La Clairière)	120 739	57 954
Mobilier de bureau, matériel informatique	15 550	15 550
Coût historique des autres immobilisations		
Bâtiments (Maison du football européen / La Clairière)	125 952	84 052
Terrain	20 630	20 630
Participations significatives		
UEFA Events SA, Nyon (anciennement UEFA Media Technologies SA)	100%	100%
Euro 2008 SA, Nyon	100%	100%
TEAM Holding AG, Lucerne	0%	20%
Leasing		
Dettes découlant de contrats de leasing non portés au bilan	380	574
Informations additionnelles		
Détails concernant le poste <i>Résultat financier</i>		
Intérêts créditeurs, résultat d'investissements alternatifs et vente de participations	68 907	74 164
Différences de change réalisées	16 750	- 1 920
Différences de change non réalisées	- 65 053	- 32 128
Dividendes (Euro 2008 SA, Nyon / TEAM Holding AG, Lucerne)	12 148	79
TOTAL	32 752	40 195
Dépréciation des immobilisations		
Montant représentant la dépréciation et inclus sous:		
Frais de fonctionnement	0	124
Loyer, entretien des bâtiments et sécurité	4 661	210
TOTAL	4 661	334



Ernst & Young SA
 Place Chauderon 18
 Case postale
 CH-1002 Lausanne
 Téléphone +41 58 286 51 11
 Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

Au Congrès de
l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), Nyon

Lausanne, le 10 décembre 2010

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA), comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe, pages 34 à 36, pour l'exercice arrêté au 30 juin 2010.

Responsabilité du Comité exécutif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité exécutif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité exécutif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 juin 2010 sont conformes à la loi suisse (art. 957 et ss CO) et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC et art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b CC en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité exécutif.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Serge Clément
 Expert-réviseur agréé
 (Réviseur responsable)

Michael Ackermann
 Expert-réviseur agréé



Pour vos propres notes

UEFA
Route de Genève 46
CH-1260 Nyon 2
Suisse
Téléphone +41 848 00 27 27
Téléfax +41 848 01 27 27
UEFA.com

Union des associations
européennes de football

